

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil et transmise au représentant de l'État

EDB-2023-12

Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil

Séance du 29 Mars 2023

Objet : Modification des Conditions Générales de Vente (CGV) des cours des cours grand public

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : Il est proposé une mise à jour des Conditions Générales de Vente (CGV) des cours de jardinage grand public intégrant :

- L'évolution des pratiques tarifaires pour les cours impliquant de la fourniture de matériel et de matériaux
- La mise en conformité avec le code de la consommation en clarifiant les modalités et délais de rétractation
- La mise en conformité avec le code de la consommation en donnant les coordonnées du médiateur de la consommation auprès de qui l'école passera une convention
- La clarification des justificatifs de tarifs réduit

Article 2 : Les CGV des cours de jardinage grand public présentées en annexe sont adoptées.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski

